



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 4 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 26 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 20 septembre 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - ~~Marie-Josée GUBIEN~~ - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Marie-Josée GUBIEN à Joëlle JULLIEN
Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Ivann LECOURT à Ghislaine GARNIER

Secrétaire de séance : Vincent GRANJON

PERSONNEL COMMUNAL – AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Secrétaire de séance,
Vincent GRANJON

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

